



Commission paritaire nationale de prévoyance Personnels cadres et non cadres

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél : 0153737440 – prevoyance@branche-eep.org

Paris, le 24 novembre 2020

Objet : prévoyance « salariés » / contribution employeur pour 2021

Conformément à leurs obligations légales, les assureurs ont arrêté le compte de résultat de l'exercice 2019 du régime *EEP Prévoyance* « salariés ».

Depuis 2014, des taux d'appel inférieurs au taux contractuel ont été appliqués afin de résorber la réserve générale et d'avoir un régime global « **salariés** » à équilibre.

La réserve générale excédentaire est résorbée. Les organisations représentatives dans la branche ont décidé pour l'année 2021 d'appliquer en responsabilité le taux prévu par l'accord collectif applicable depuis 2005.

La crise sanitaire implique de la prudence et de la vigilance dans le pilotage du régime. L'augmentation de sinistralité notamment liée à cette crise aura pour conséquence d'entraîner des évolutions spécifiques concernant le régime des employés.

Aussi, pour le régime *EEP Prévoyance* « **salariés non-cadres** », la **contribution employeur sera de 1,35%** pour l'exercice **2021**. Le taux d'appel 2021 a été arrêté conformément à l'article 4 du protocole d'accord du 26 juin 2014, sur proposition de l'actuaire conseil du régime et d'un actuaire expert tiers ayant procédé à une contre-expertise sur mandat des partenaires sociaux.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2021	PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS : NON CADRES		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,20%	0,20%
Invalidité	1,01%		1,01%
Décès IAD	0,34%		0,34%
Total	1,35%	0,20%	1,55%

Pour le régime *EEP prévoyance* « **salariés cadres et assimilés** » le taux d'appel 2020 est maintenu pour l'exercice 2021.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2021	PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS : CADRES		
Garanties	Employeur	Salarié	Total
Incapacité		0,15%	0,15%
Invalidité	0,60%	0,05%	0,65%
Décès IAD	0,90%		0,90%
Total	1,50%	0,20%	1,70%

Marie-Anne Sciaky
Spelc
Présidente de la CPNP

Jean-Claude Le Meur
Collège des établissements financeurs
Vice-président de la CPNP